



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1360-1

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 28 septembre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1360-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL ET FIXANT DES PÉRIODES D'ARROSAGE

2. Ce règlement entre en vigueur ce même jour.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 30 septembre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca